

Communiqué

Genève, le 23 mars 2023

Assemblée générale ordinaire 2023 de Givaudan

- Approbation de toutes les propositions soumises par le Conseil d'administration
- Augmentation du dividende pour la 22e année consécutive, en hausse de 1,5 % par rapport à l'exercice précédent
- Election de Robert Guidetti en tant que nouvel administrateur
- Départ du Conseil d'administration du Prof. Dr-Ing. Werner Bauer, de Lilian Biner et de Michael Carlos
- Réélection des six administrateurs restants, ainsi que réélection de Calvin Grieder au poste de Président

L'Assemblée générale ordinaire de Givaudan SA s'est tenue le 23 mars 2023 en présence de 323 actionnaires ou mandataires, représentant un capital de 5 360 661 actions (soit 58,06 % du total des 9 233 586 actions nominatives).

« Après une année particulièrement éprouvante, je suis fier de la façon dont nos équipes, partout dans le monde, ont fait face à cet environnement externe difficile et je tiens à exprimer mes remerciements aux collègues, clients, partenaires et fournisseurs pour leur mobilisation sans faille et leur excellente collaboration. En outre, j'ai eu le plaisir, une fois de plus, de saluer nos actionnaires lors de notre assemblée générale annuelle de 2023 qui a eu lieu en personne et je tiens à les remercier pour leur confiance et leur soutien constant. »

Calvin Grieder, Président du Conseil d'administration

L'Assemblée générale ordinaire a approuvé le Rapport annuel intégré et les comptes annuels et consolidés 2022 avec 99,77 % des votes, et a donné décharge aux membres du Conseil d'administration avec 99,42 % des votes.

A titre consultatif, le Rapport de rémunération a aussi été approuvé avec 94,75 % des votes.



Genève, le 23 mars 2023

L'Assemblée a adopté une distribution de dividende en numéraire de CHF 67.– bruts par action. Il s'agit de la vingt-deuxième hausse consécutive depuis l'entrée de Givaudan à la Bourse suisse en 2000. Le montant sera prélevé comme dividende ordinaire imposable en Suisse, le 29 mars 2023.

De plus, les actionnaires ont approuvé une série de modifications des statuts de Givaudan SA visant à mettre en œuvre les nouvelles dispositions du Code suisse des obligations qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 2023. Il s'agissait notamment de modifications des dispositions relatives au capital social, à l'assemblée générale des actionnaires, aux obligations du Conseil d'administration et aux dispositions relatives à la rémunération des dirigeants. De plus, les actionnaires ont approuvé l'introduction d'une fourchette de capital autorisant le Conseil d'administration à augmenter le capital de la Société d'un maximum de 10 % avec le droit de retirer ou de restreindre les droits de souscription des actionnaires dans le cadre d'augmentations de capital comprises dans la fourchette de capital liée à des activités de fusions-acquisitions et de marché des capitaux. L'autorisation est valable cinq ans. Les actionnaires ont également autorisé le Conseil d'administration à utiliser la fourchette de capital pour émettre du capital conditionnel destiné à certains instruments financiers.

Roberto Guidetti a été élu en tant que nouvel administrateur pour une durée d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante. Prof. Dr-Ing. Werner Bauer, Mme Lilian Biner et M. Michael Carlos ne se présentaient pas à une réélection et ont donc quitté le Conseil d'administration après l'Assemblée générale ordinaire 2023. Les six membres actuels restants ont été réélus, chacun pour un mandat d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire en 2024, en application des dispositions légales et des Statuts de Givaudan :

- Victor Balli*
- Ingrid Deltenre*
- Olivier Filliol*
- Sophie Gasperment
- Calvin Grieder (réélu Président du Conseil d'Administration)
- Tom Knutzen

* Egalement élu(e) au Comité de rémunération pour un mandat d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire en 2024.

Genève, le 23 mars 2023

M. Manuel Isler, avocat, a vu son mandat de représentant indépendant des actionnaires reconduit jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire en 2024, tandis que KPMG AG a été élu en tant que nouveau commissaire aux comptes pour l'exercice 2023.

Enfin, l'Assemblée a approuvé la rémunération du Conseil d'administration et du Comité exécutif, comme suit :

- le montant total maximal de rémunération du Conseil d'administration s'élevant à CHF 3 000 000 et couvrant la période jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2024 avec 98,63 % des votes ;
- le montant total de la rémunération variable à court terme du Comité exécutif s'élevant à CHF 3 336 733 pour l'exercice 2022 avec 96,25 % des votes et
- le montant total maximal de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme du Comité exécutif s'élevant à CHF 15 400 000 pour l'exercice 2023 avec 93,99 % des votes.

Pour plus d'informations, veuillez contacter

Pierre Benaich, Givaudan Media and Investor Relations

T +41 22 780 9053

E pierre.benaich@givaudan.com

Suivez Givaudan sur [Instagram](#), [LinkedIn](#), [Twitter](#), [Facebook](#), [YouTube](#)